

**En vue de réduire les coûts et de maximiser l'achalandage**  
**AÉROPORTS DE MONTRÉAL PROPOSE**  
**DE RÉALISER UN SYSTÈME LÉGER SUR RAIL (SLR) UNIFIÉ**  
**QUI RELIERA LA RIVE-SUD, LE CENTRE-VILLE, L'AÉROPORT ET L'OUEST**

**Montréal, le 20 mai 2015** – Lors de sa présentation hier devant la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 38, Aéroports de Montréal a proposé au gouvernement du Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec de joindre le SLR de la Rive-Sud et le SLR de l'Ouest en un seul et même système, avec le même type de matériel roulant et une gare intermédiaire commune au centre-ville, en vue de réduire les coûts d'infrastructure et d'exploitation tout en maximisant l'achalandage.

« En combinant ces deux projets convergeant vers le centre-ville, on créerait un nouveau réseau de transport urbain qui serait beaucoup plus grand que la somme de ses deux composantes. Un tel réseau doté d'une antenne vers l'aéroport Montréal-Trudeau et interconnecté avec le métro relierait directement la Rive-Sud à l'Ouest-de-l'Île, en passant par le centre-ville de Montréal, avec des arrêts possibles à l'Île-des-Sœurs, à la Cité du Multimédia, à Lionel-Groulx et au Marché Atwater, à Lachine, à Dorval, etc., a fait valoir M. James Cherry, président-directeur général d'Aéroports de Montréal.

« Selon les chiffres actuels, plutôt conservateurs, le SLR de l'Ouest générerait un achalandage de 60 000 passagers par jour, y compris 10 000 pour le service de navette aéroportuaire. En ajoutant l'achalandage approximatif du SLR de la Rive-Sud, on arrive facilement à un total de 130 000, et ce, sans compter l'effet de synergie. Le potentiel est majeur ! »

Autre fait important, la combinaison et l'harmonisation des deux projets pourraient aussi donner lieu à des économies d'échelle substantielles, tant à l'étape de la réalisation qu'à celle de l'exploitation. Entre autres, selon les experts d'ADM, les coûts d'infrastructure du SLR de l'Ouest seraient grandement réduits en convertissant le terminus Centre-ville en station intermédiaire.

L'accessibilité de l'aéroport serait aussi grandement améliorée, particulièrement pour les gens de la Rive-Sud qui pourront ainsi s'y rendre sans correspondance. À plus long terme, un tel réseau offrirait en outre des possibilités de ramification vers d'autres secteurs non encore desservis par un système de transport collectif.

« Ce serait franchement dommage de passer à côté d'une telle opportunité. Si, comme société, nous croyons dans le transport collectif, dans l'électrification des transports, dans l'urbanisation durable et verte, c'est le moment de le prouver », d'affirmer M. Cherry.

Rappelons que le SLR de l'Ouest, dont le tracé va de Pointe-Claire au centre-ville de Montréal avec une antenne pour l'aéroport, a été développé par Aéroports de Montréal en collaboration avec Infrastructure Québec et la Société de transport de Montréal, et qu'il a été analysé et validé par le Plan de mobilité de l'Ouest. Le projet est déjà passablement avancé, et il existe un consensus autour de ce projet conçu pour une desserte optimale de l'aéroport et de l'Ouest de Montréal.

Le SLR est un mode de transport collectif s'intégrant facilement dans le tissu urbain et faisant appel à un matériel roulant léger, électrique et possiblement automatisé. Plusieurs technologies sont disponibles sur le marché et, de façon générale, les systèmes de SLR sont tout désignés pour offrir un service rapide, fréquent, confortable et fiable.

Par ailleurs, ADM est d'avis que le mode de réalisation des grands projets d'infrastructures proposé dans le projet de loi n° 38 s'inscrit dans une tendance mondiale selon laquelle les gouvernements s'efforcent de trouver des solutions qui leur permettent de répondre aux besoins grandissants en infrastructures tout en palliant à leurs ressources financières limitées. *Innovation à la québécoise*, le partenariat entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec est de nature à rallier les forces vives du Québec.

ADM a déposé auprès de la Commission des finances publiques un mémoire qui explique sa position et donne des détails sur le projet de SLR de l'Ouest, incluant le service de navette entre l'aéroport et le centre-ville. Le mémoire d'ADM est disponible sur le site de la Commission des finances publiques et sur le site [admtl.com](http://admtl.com).

### **À propos d'Aéroports de Montréal**

Aéroports de Montréal est l'administration aéroportuaire locale responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et Montréal-Mirabel, depuis 1992. La société emploie quelque 650 personnes qui sont réparties sur les deux sites aéroportuaires.

(30)

Source : Christiane Beaulieu

Vice-présidente, Affaires publiques et communications